

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 34 (1949)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 27.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Paraissant chaque mois. — Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10ex. par centaine de sociétaires) Fr. 2.50

Abonnements facultatifs en sus Fr. 2.—. Abonnements privés Fr. 3.—

Administration et Rédaction :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel, St-Gall
Tél. (071) 2 73 81

Impression :

M. Girod (succ. de A. Bovard-Giddey), Lausanne
Tél. (021) 2 83 90

Vue générale d'Interlaken
avec la Jungfrau

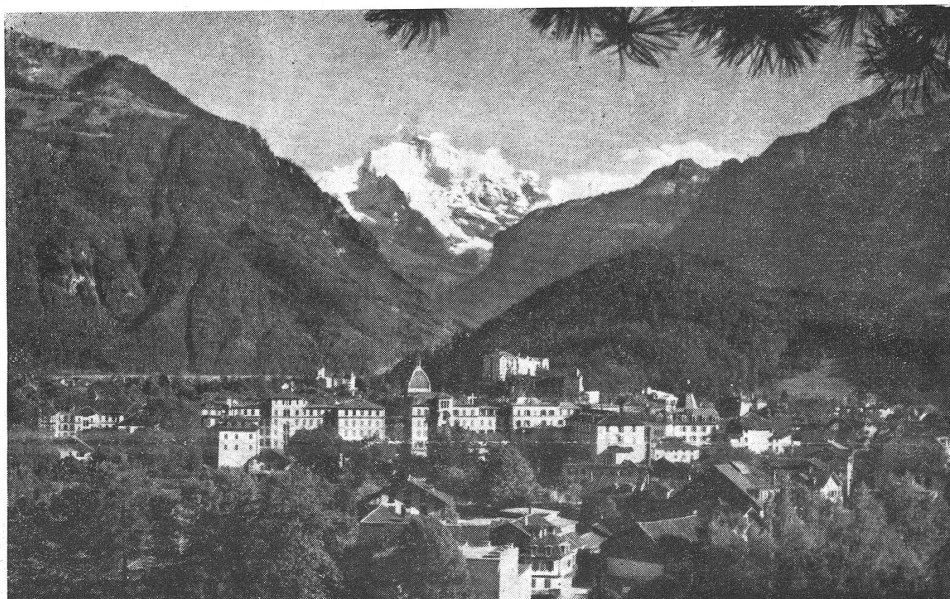
CONVOCATION

à la 46^{me} assemblée
ordinaire des délégués

lundi 16 mai 1949,
à 8 h. 30 du matin,
au

Kursaal à Interlaken

Ordre du jour :



1. Allocution d'ouverture du président de l'Union, Dr G. Eugster, conseiller national
2. Désignation de 4 scrutateurs
3. Présentation des comptes et bilan 1948 et rapport sur l'activité de la Caisse centrale, rapporteur : Directeur J. Stadelmann
4. Rapport sur la situation des Caisses affiliées au 31 décembre 1948, rapporteur : Directeur J. Heuberger
5. Rapport du Conseil de surveillance, rapporteur : A. Muller, conseiller national, président
6. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan au 31 décembre 1948 et la répartition du bénéfice
7. Election complémentaire au Conseil d'administration
8. Revision de l'art. 11 des statuts concernant le droit de délégation à l'assemblée générale. *Rédaction proposée du passage en question*
« Chaque Caisse a droit à deux délégués pour la première centaine de sociétaires plus un délégué pour chaque autre centaine ou fraction de centaine, mais au maximum 5 délégués ».
9. Conférence de M. Vincent Schumy, ancien vice-chancelier, président des coopératives agricoles d'Autriche
10. Discussion générale

Saint-Gall, le 11 avril 1949.

Le Conseil d'administration.

Avant-propos du Congrès

C'est de nouveau à Interlaken qu'est dévolu cette année l'honneur de recevoir les 15-16 mai prochain, les délégués des Caisses Raiffeisen suisses qui viendront de toutes les régions du pays pour tenir leurs assises annuelles.

Avec ses nombreux hôtels et ses excellentes voies de communication, Interlaken est non seulement l'élégant « salon de réception » et le point de départ des touristes qui visitent l'Oberland, mais encore l'une des rares stations du pays qui soit encore à même d'héberger des congrès de l'importance du nôtre. Interlaken connaît du reste les raiffeisenistes suisses qu'elle a déjà accueillis avec une chaleureuse sympathie en 1931 et 1946 ; elle les recevra, cette fois-ci encore, avec non moins d'empressement.

* * *

Le congrès se tenant cette année dans le canton de Berne, il n'est pas sans



Vue sur le lac de Brienz

intérêt de rappeler que la fondation de la première coopérative de crédit en Suisse est étroitement liée au nom et à l'activité de feu le conseiller national et d'Etat bernois Edmond de Steiger. Sous les auspices du gouvernement cantonal, cet éminent magistrat entreprit, en 1885, un voyage à Neuwied pour y rencontrer F.-G. Raiffeisen et y étudier le fonctionnement de ses institutions dont la renommée commençait à se répandre. La chose enthousiasma de Steiger et de son côté Raiffeisen l'encouragea vivement à faire bénéficier également le peuple suisse de ces coopératives d'épargne et de crédit à caractère d'utilité publique, lui disant notamment : « Je connais suffisamment votre pays, que j'ai visité souvent et j'ai la conviction qu'aucun pays ne conviendrait mieux que la Suisse à l'activité des Caisses d'épargne et de crédit, car vous avez en général une classe moyenne encore forte et saine qui peut donner à de telles institutions une assise solide ». Rentré chez lui le conseiller d'Etat de Steiger chercha à mettre en pratique les enseignements puisés à la source même.

Grâce à son initiative deux Caisses se constituèrent en 1887, mais elles ne purent se maintenir et se développer. Malgré l'insuccès de ses efforts, l'éminent magistrat bernois resta toujours fidèle à l'idée de Raiffeisen et lorsque, au tournant du siècle, le mouvement Raiffeisen prit définitivement pied en Suisse par la fondation de la Caisse de Bichelsee et la constitution de l'Union suisse, de Steiger répondit avec empressement aux invitations du curé Traber et participa aux premières assemblées générales de l'Union. Quelle joie aurait aujourd'hui de Steiger s'il pouvait contempler l'épanouissement de l'idée qu'il a si généreusement propagée à l'époque dans cet Oberland bernois où il fon-

tionna comme pasteur durant de longues années avant son élection au Conseil exécutif.

Le canton de Berne figure avec 106 Caisses au second rang des cantons suisses.

Le *vieux canton* en compte 49 presque toutes situées dans l'Oberland. Elles groupent 4730 sociétaires et 18,000 épargnants ; la somme globale des bilans est de 37 millions. Le riche plateau bernois — l'Emmenthal, le Seeland et le Mittelland — avec son réseau de vieilles Caisses d'épargne communales, ne comptent encore que 2 Caisses Raiffeisen. C'est du terrain qui reste à défricher encore.

Dans le *Jura*, en revanche, les Caisses sont très répandues. La première a été fondée à Bure en 1910, mais ce fut principalement l'Abbé Montavon, alors curé de Boécourt, qui lança le mouvement actuel. Avec l'appui de l'Union suisse, les Caisses se multiplièrent dès 1923. Le Jura compte actuellement 57 Caisses avec 3830 sociétaires et 11,400 déposants d'épargne ; leur bilan global atteint 22 millions.

* * *

Le Congrès de 1949 se déroulera selon le programme général habituel.

Le dimanche après-midi 15 mai se tiendra l'assemblée générale de la coopérative de cautionnement. Selon la tradition, une soirée officielle de réception aura lieu le soir au Kursaal avec le gracieux concours de plusieurs sociétés locales. Cette soirée permettra aux délégués de fraterniser dans l'ambiance d'union confédérale et patriotique qui fait le charme de cette première réunion officielle.

L'assemblée générale des délégués se déroulera le lundi matin 16 mai à 8.30 h., également au Kursaal. Après le

discours inaugural du président, M. le conseiller national Eugster et la constitution du Bureau de l'assemblée aura lieu la présentation des rapports des deux directeurs de l'Union. Exposant la situation actuelle de la Caisse centrale et du mouvement tout entier et touchant les problèmes de l'évolution financière actuelle ces rapports seront d'un intérêt tout particulier. Ce sera l'occasion aussi de tracer à nouveau les lignes directrices de notre programme d'action raiffeiseniste. L'assemblée entendra ensuite le rapport et les propositions du Conseil de surveillance et sera appelée à se prononcer sur l'adoption des comptes et la répartition du bénéfice ; il est prévu de distribuer un intérêt de 4 % aux parts sociales et de verser Fr. 300,000.— aux réserves.

L'ordre du jour comporte également une élection complémentaire au Conseil d'administration ensuite du décès du regretté M. Alfred Rubattel qui a siégé dans les organes de l'Union depuis 1944. Pour le remplacer, les organes de l'Union proposent à l'assemblée la candidature de M. Fritz Maillard, syndic, président de l'importante Caisse de Corsier s. Vevey et président de la Fédération vaudoise, un raiffeiseniste de mérite.

L'assemblée aura également à se prononcer sur une révision partielle des statuts de l'Union concernant le droit de délégation à l'assemblée générale. La participation à cette manifestation prenant chaque année plus d'ampleur et dépassant aujourd'hui déjà les possibilités de réception de la plupart des villes une réduction du droit de délégation des Caisses au Congrès est devenue inévitable.

En conséquence, les organes de l'Union proposent à l'assemblée de réviser l'art. 11 des statuts en déterminant comme suit le droit de délégation futur :

« Chaque Caisse a droit à deux délégués pour la première centaine de sociétaires plus un délégué pour chaque centaine ou fraction de centaine en sus, mais au maximum 5 délégués. Chaque délégué n'a droit qu'à une voix. Les délégués doivent justifier leurs pouvoirs au moyen d'une procuration écrite ».

Cette proposition est susceptible de résoudre au mieux un problème qui préoccupe depuis quelques années déjà les organes centraux en conservant à nos congrès le cachet et la dignité qui conviennent à ces manifestations du raiffeisenisme suisse. Elle permettra également de siéger alternativement dans d'autres régions du pays, comme le prévoient les statuts.

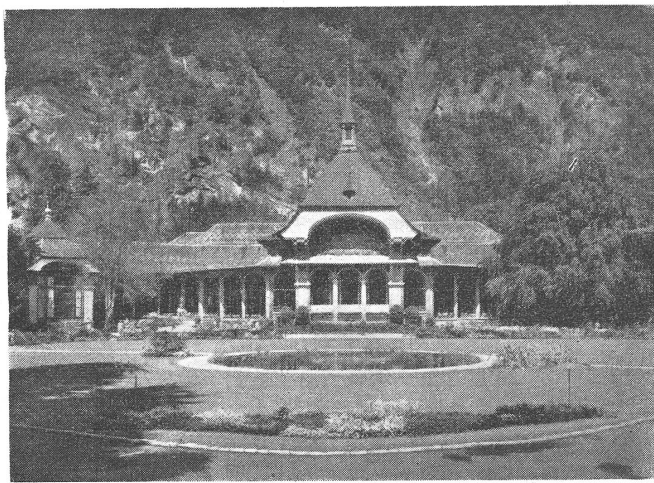
Finalement, sous le signe du rétablis-

sement des relations spirituelles raiffeisenistes internationales, les délégués auront le plaisir d'entendre M. Schumy, ancien vice-chancelier d'Autriche, président de l'Association des coopératives agricoles autrichiennes. M. Schumy, qui a fait à l'époque ses études à l'Ecole polytechnique de Zurich est un grand ami de notre pays.

Après le dîner, une excursion sur le lac de Brienz mettra le point final au Congrès.

Le programme est donc bien revêtu et sa régie en sera assurée comme d'ordinaire avec soin par le Bureau central.

Puissent les débats du prochain Congrès se dérouler de nouveau dans le bon esprit raiffeiseniste et affermir toujours plus les liens de fraternelle amitié qui attachent les différents membres de notre grande famille suisse. C'est dans cet espoir que nous donnons rendez-vous aux délégués à Interlaken les 15-16 mai prochain.



INTERLAKEN

De tous les grands centres touristiques de la Suisse, il n'en est point qui égale, par la splendeur de ses sites et l'infinie variété de ses environs, la délicieuse petite ville d'Interlaken qui jouit, à juste titre, d'une réputation internationale.

La situation centrale d'Interlaken, entre les nappes limpides des lacs de Thoune et de Brienz, face au magnifique massif de la Jungfrau, la reine des Alpes suisses avec la verte couronne que lui font les prairies et les pentes boisées des Préalpes, encadrées par la ceinture étincillante des plus belles sommités des Alpes est, en effet, unique.

D'emblée et dès que vous aurez quitté la gare, la tranquille ambiance de la ville vous enveloppera de bien-être. Cette impression se renforcera encore quand vous aurez exploré la paisible petite ville, avenante, propre, avec ses somptueux palaces modernes, ses hôtels plus modestes entourés d'arbres séculaires et de fleurs, ses coquettes villas, ses chalets, quand vous aurez flâné devant les pittoresques boutiques vendant entre autres souvenirs, les sculptures sur bois, la grande spécialité de la région, quand vous aurez pris contact avec la cordialité des habitants.

Interlaken, bien que célèbre en première ligne comme centre de promenades et d'excursions, n'a rien négligé pour mettre à la disposition de ses hôtes toutes les distractions sportives et mondaines possibles.

Le premier tour d'horizon du touriste désirant explorer les environs d'Interlaken le mènera d'abord au bout de cette large allée de noyers où il aura, subitement une magnifique vue sur la Jungfrau, le symbole d'Interlaken. La promenade le long de l'Aar, dans le Jardin des Anglais, dans le Rugenpark, dominé par le belvédère de la Heimwehfluh sont encore des flâneries faciles. L'ascension du Harder, par contre, jusqu'au haut du Harderkulm (1325 mètres d'altitude), d'où vous aurez une vue splendide sur la ville, les deux lacs et les alentours, compte déjà parmi les randonnées plus importantes. La promenade en bateau sur les lacs est naturellement obligatoire. Vous commencerez par le lac de Thoune, le plus grand, d'une beauté calme et harmonieuse, vous visiterez jusqu'à Thoune, les charmantes villégiatures riveraines et vous ne manquerez pas au retour, de faire escale à Béatenberg, une des plus charmantes stations climatiques de l'Oberland bernois, célèbre par l'Ermitage de Saint-Béat, extrêmement curieux et pittores-

que ainsi que par les grottes de Saint-Béat, vrai labyrinthe souterrain de couloirs, niches, chapelles, agrémenté de stalactites qui prennent souvent les aspects les plus bizarres. Une promenade sur le lac de Brienz, par contre, vous montrera un cadre différent. Le lac de Brienz est un véritable lac de montagne, sauvage, sombre, et le village qui lui a donné son nom se présente dans un pittoresque nid de verdure, d'où vous ne manquerez pas de faire l'ascension du Rothorn. Au retour, vous admirerez la chute de Giessbach et ferez une promenade en auto au vert sommet de l'Axalp.

L'ascension de la Schynige-Platte (2000 mètres d'altitude), magnifique belvédère d'où le regard embrasse tout l'Oberland jusqu'aux cimes les plus lointaines, est la première des ascensions d'une journée que nous vous conseillons. Le confortable funiculaire, fonçant en pente douce à travers les pâturages, vous montrera à chaque détours de la voie des aspects nouveaux du paysage. D'Interlaken-Est, le chemin de fer de l'Oberland bernois vous conduira par Wilderswil et Zweilütschinen à Lauterbrunnen, la plus belle vallée de l'Oberland. Un funiculaire hardi, un vrai escadeur de montagne celui-là, vous mènera sur le Mürren (1650 mètres d'altitude), un autre au belvédère de l'Allmendhubel, face à la Jungfrau. De Lauterbrunnen, principal village de la vallée, l'autocar vous transportera aux fameuses chutes du Trümmelbach, sortant avec un fracas formidable de leur prison de roc. Le chemin de fer de Wengernalp vous mènera, via Wengen, la plus importante station alpine de l'Oberland, à la Petite Scheidegg (2064 mètres) où prend naissance la ligne de la Jungfrau qui vous mènera, enfin, dans la région des glaciers et des neiges éternelles jusqu'à Jungfraujoch, à 3460 mètres, la plus haute station de l'Europe, au pied des trois géants des Alpes bernoises : Jungfrau, Mönch, Eiger, et à Grindelwald célèbre par ses pâturages, ses torrents et ses glaciers, tous proches.

Ces excursions classiques aux environs d'Interlaken vous permettront de connaître quelque peu cette contrée privilégiée.

PENSEE

L'intérêt personnel n'est que la prolongation en nous de l'animalité ; l'humanité ne commence dans l'homme qu'avec le désintéressement.

Henri-Frédéric Amiel.

La revision du statut monétaire constitutionnel

En 1936, au moment de la dévaluation du franc suisse, le Conseil fédéral avait pris des mesures monétaires importantes en vertu de ses pleins pouvoirs. C'est à cette époque qu'il a décrété le *cours légal* et le *cours forcé* des billets de banque sur tout le territoire de la Confédération et qu'il a fixé la *nouvelle parité* de notre monnaie, en obligeant la Banque nationale suisse à maintenir la valeur du franc entre 190 et 215 milligrammes d'or fin. Ces mesures, résultant d'un droit de nécessité, cesseront de déployer leurs effets dès la fin de cette année. Il faut donc trouver un nouveau fondement juridique à notre système monétaire.

Le cours forcé des billets et la parité seront fixés par une nouvelle loi sur la monnaie, loi sur laquelle les Chambres fédérales seront appelées à se prononcer. Nous aurons encore l'occasion de revenir spécialement sur ce sujet.

En revanche, le maintien du *cours légal* nécessite une revision partielle de l'art. 39 de la constitution concernant le droit pour la Confédération d'émettre des billets de banque et toute autre monnaie fiduciaire.

C'est sur cette revision que le peuple suisse sera appelé à se prononcer le 22 mai prochain.

Les autorités fédérales proposent de remplacer l'alinéa 6 de cet article 39 de la Constitution qui avait jusqu'ici la teneur suivante :

« L'acceptation obligatoire des billets de banque ne pourra être décrétée par la Confédération qu'en cas de nécessité en temps de guerre »

par le nouveau texte suivant :

« La Confédération peut décréter le cours légal des billets de banque et de toute autre monnaie fiduciaire. Elle prescrit le maintien d'une couverture suffisante »

L'opposition des deux textes nous donne déjà la définition du « cours légal ». C'est, selon l'ancienne formule, l'obligation d'accepter, en quantité illimitée et sans restriction, à l'intérieur du pays, les billets de la Banque nationale suisse. Mais ce n'est pas seulement « en cas de nécessité, en cas de guerre » que la Confédération doit avoir le droit d'imposer l'acceptation des billets de banque. Les expériences faites dans le domaine monétaire depuis quinze ans lui permettent de supposer que les conditions d'un retour à des conditions normales continueront encore à faire défaut dans l'avenir immédiat. C'est la raison pour laquelle il convient de maintenir — également en

temps de paix — le « cours légal » de notre monnaie sans lequel notre pays serait privé de tout moyen de paiement doté d'un pouvoir libératoire illimité. Pour que le cours légal ne soit pas une fiction, il est important que la constitution fixe encore le principe d'une « couverture légale suffisante ». En d'autres termes la Banque nationale suisse doit maintenir des stocks d'or en quantité telle qu'elle donne aux porteurs de billets une *garantie matérielle* en plus des garanties d'ordre subjectif. C'est en vertu de ce principe qu'actuellement déjà les billets de banque en circulation pour un montant de 4,3 milliards sont couverts par une réserve d'or de Fr. 5,9 milliards.

Les électeurs approuveront donc cette revision qui ne fait que sanctionner constitutionnellement un état de fait qui existe déjà depuis longtemps.

Le marché de l'argent et les taux d'intérêts

La détente qui est intervenue sur le marché de l'argent dès le début de cette année s'est encore accentuée au cours des dernières semaines. Cette forte reprise de liquidité a non seulement arrêté le mouvement de hausse des taux mais provoqué même un radical renversement, cela à tel point que des dispositions ont dû être prises pour empêcher un fléchissement trop accentué et néfaste. Sur la base de la cote actuelle en bourse le rendement des titres d'emprunts standard de la Confédération a baissé à 2,83 %, soit à un niveau bas qui n'avait plus été enregistré depuis 1933. Du point de vue économique et social l'évolution actuelle risque d'être plus lourde de conséquences fâcheuses pour le pays que la légère hausse du loyer de l'argent qui s'était produite l'année dernière. Les causes de ce revirement doivent être recherchées avant tout dans l'afflux de capitaux étrangers — on parle ici de milliards — attirés par la bonne santé du franc suisse, dans le déblocage de dollars d'exportation, dans le remboursement du solde de l'emprunt de la défense nationale, dans le défaut de nouvelles émissions d'emprunts publics, le tout conjugué à un recul général des besoins de crédit de l'économie privée. Le défaut de nouvelles occasions de placement commence même à causer des soucis non seulement aux établissements de crédit mais aussi aux différentes institutions de prévoyance sociale, au premier rang desquelles figure aujourd'hui l'AVS. L'avenir ne se présente pas

sous des auspices bien favorables pour les épargnants et les petits rentiers. La recrudescence de la liquidité et les pronostics des milieux compétents quant à l'avenir ont déjà engagé les grandes banques non seulement à suspendre l'émission d'obligations de caisses à 3½ % mais encore à contingenter celle à 3¼ %, les banques cantonales prépondérantes, de leur côté, n'offrant même présentement que 3 % contre bons de caisse. Dans ces conditions on peut admettre que les hausses de taux débiteurs intervenues l'an dernier seront petit à petit rapportées, au fur et à mesure des possibilités.

Les *Caisse Raiffeisen* tireront aussi les conséquences de cette nouvelle situation. Elles ne bonifieront plus, dorénavant, contre obligations, qu'un taux maximum de 3¼ % à 5 ans de terme au moins et 3 % à 3 ou 4 ans, et cela encore seulement pour les dépôts provenant de leur circonscription. S'il ne peut être question de modifier les conditions faites aux débiteurs on pourra toutefois déjà reprendre le taux de base de l'an dernier pour les nouveaux prêts hypothécaires, en s'alignant ici sur les établissements hypothécaires officiels du canton. En considération de la concentration actuelle des capitaux, les Caisse Raiffeisen ne profiteront certainement, pour l'instant du moins, que dans une faible mesure de la nouvelle conjoncture. Elles feront donc bien d'affecter avant tout les fonds qui leur parviendront à renforcer les réserves de disponibilité fortement entamées ces dernières années.

Les assises annuelles de la Fédération vaudoise

« Un moyen de venir en aide à notre agriculture serait de constituer des syndicats agricoles ; rien n'empêcherait ces syndicats de faire la petite banque, de recevoir des fonds à un taux convenu et, cas échéant, de pouvoir prêter aux sociétaires. Ce système existe en Allemagne et rend, dit-on, de bons services. **Puisque la chose est praticable en Allemagne elle doit l'être aussi chez nous. Je suis persuadé que cette idée fera son chemin...** »

C'est par ces paroles que le député J. Cavat terminait, en 1891, au Grand Conseil vaudois, son rapport de commission sur une motion Mottaz et consorts qui « invitait le Conseil d'Etat à procéder à une enquête sur les conséquences morales, économiques et sociales de l'organisation du crédit, et cas échéant, de présenter au Grand Conseil des propositions dans le sens d'une réorganisation qui soit mieux en rapport

avec les besoins, l'intérêt et la prospérité d'un pays agricole ».

Cette idée que le canton de Vaud, toujours ouvert aux innovations progressistes, lançait longtemps avant que se soit créée la première Caisse Raiffeisen en Suisse, a en effet... fait son chemin. Le rapporteur Cavat aurait certainement plaisir à le constater aujourd'hui. L'idée a fait son chemin... grâce à l'attitude courageuse du pasteur Rochat qui a posé la première pierre du mouvement actuel et aux pionniers qui lui ont succédé : le pasteur Mounoud décédé l'année dernière, Golay de Molondin, pour ne citer que ceux qui ne sont plus, mais dont le souvenir demeure.

Les dernières assises annuelles de la Fédération qui se sont déroulées le 2 avril au Restaurant du Théâtre à Lausanne ont été une imposante manifestation du dynamisme actuel du raiffeisenisme vaudois.

A 14 $\frac{1}{2}$ heures, M. Fritz Maillard (Corsier), président, ouvre la séance en souhaitant une aimable bienvenue à chacun. Il souligne la présence de M. Blanc, secrétaire de la Chambre vaudoise d'agriculture et de M. Chavan, Directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcellin, qu'il remercie du bienveillant intérêt qu'ils portent à notre mouvement. L'Union suisse est également représentée par MM. Heuberger, directeur et Serex, vice-directeur. Il rappelle la mémoire de M. Alfred Rubattel, de Villarzel, vice-président de la Fédération et membre du Comité de l'Union suisse, décédé en décembre dernier, auquel l'assemblée rend un pieux hommage de reconnaissance.

L'appel fait constater la présence de 133 délégués, représentant 63 Caisses fédérées : une participation record.

MM. Corboz (Chesalles s. Oron), Marguerat (Goumoëns-la-Ville) et Coeytaux (Yens) sont désignés scrutateurs et le procès-verbal de la réunion de 1948, lu par M. Philippe Viallon, secrétaire-caissier, est adopté sans modification.

Puis le président présente son rapport sur l'activité de la Fédération en 1948.

Après avoir fait un bilan des événements internationaux dont la balance est certainement moins heureuse que celle des comptes de nos Caisses, M. Maillard souhaite qu'elle ne soit pas le spectre d'une nouvelle guerre mais bien plutôt le réveil de la conscience et de la raison des peuples, le désir de mieux se comprendre et de mieux se supporter, de vouloir collaborer sincèrement au bien-être social, économique et politique du monde encore ébranlé et bouleversé. Le comité a liquidé les affaires courantes, au cours de nombreuses séances et organisé à Echallens avec le concours de l'Union suisse,

une quatrième journée d'étude à l'intention des dirigeants des Caisses locales, réunion qui, tout comme ses devancières a connu le succès. Il a collaboré également au sein de la Chambre vaudoise d'agriculture.

L'année 1948 a été favorable à notre mouvement qui s'est encore développé, en largeur et en profondeur. **6 nouvelles Caisses** se sont constituées en 1948 à **Bonvillars, Champagne, Concise, Etoy, Noville et Onnens** et 2 déjà en 1949 à **Provence et Blonay**. On ne peut que se réjouir de cet épanouissement de l'idée raiffeiseniste, d'autant plus qu'il est spontané, qu'il naît sans pression aucune, uniquement de l'esprit d'entraide et de solidarité basé sur des principes de vraie collaboration chrétienne. Vous toutes, nouvelles Caisses, soyez les très bienvenues dans notre famille raiffeiseniste vaudoise, souligne M. Maillard en s'adressant à leurs représentants : vos débuts seront modestes, ils vous causeront certainement quelques difficultés qui ne sauraient vous rebuter. Une nouvelle tâche vous attend et vous n'en tirerez aucun avantage matériel, et seule la satisfaction du devoir accompli dans une belle œuvre sera votre récompense et quelle récompense... Nous vous disons : en avant et courage !

Les Caisses Raiffeisen vaudoises sont actuellement au nombre de 67 avec 5200 sociétaires et 16,300 épargnants. Le chiffre d'affaires de l'ensemble des Caisses a été l'an dernier de plus de 100 millions et la somme globale des bilans au 31 décembre 1948 se monte à 44,9 millions de francs. Les dépôts du public sur livrets d'épargne et obligations ont augmenté de 1,3 million. Le bénéfice total de Fr. 171,139 a porté les réserves à 2,14 millions.

L'assemblée a écouté avec beaucoup d'intérêt le rapport présidentiel et le prouve par des applaudissements.

M. Viallon donne connaissance des comptes du ménage de la Fédération pour 1948 qui présentent un solde actif de Fr. 4841.— La Commission de vérification des comptes, composée des Caisses d'Apples et Montricher, les a examinés et propose par la voix de M. A. Jacot (Apples) de les adopter. L'assemblée se rallie à cette proposition et charge les Caisses d'Echallens et de St-Barthélemy de vérifier les comptes de 1949.

Concernant la cotisation pour 1949 le Comité s'est demandé si un mode de faire plus simple que dans le passé ne pourrait pas être instauré. Après une étude très serrée de la question il propose de la calculer simplement sur la base de Fr. 5.— par cent mille ou fraction de cent mille francs de bilan, avec en plus naturellement la contribution de 20 cts. par sociétaire en faveur de la Chambre vaudoise d'agriculture. L'assemblée, à l'unanimité, se rallie à cette proposition.

Il faut encore repourvoir le siège devenu vacant au comité à la place du regretté M. Rubattel. 4 candidats sont succes-

sivement présentés : MM. A. Randin, caissier à Valevres s. Rances, E. Vauthy, caissier de Bex, W. Billaud, président d'Orzens et A. Cavin, caissier de Mézières. L'assemblée arbitre la compétition au bulletin secret. M. A. Randin est élu. Deux autres membres du comité soumis à la réélection sont confirmés dans leurs fonctions par acclamation. Le comité est ainsi composé de MM. F. Maillard (Corsier), président, Ph. Viallon (Ballens), secrétaire-caissier, L. Besson (Vuarrens), Ed. Meylan (Brassus) et A. Randin (Valevres s. Rances).

M. Heuberger, directeur de l'Union suisse, apporte ensuite à l'assistance le salut des organes centraux. Il exprime le plaisir qu'il éprouve à se retrouver parmi les raiffeisenistes vaudois dont il apprécie le zèle et le dévouement à la cause. Sous forme d'une agréable causerie intitulée « *Climat financier actuel* » il commente l'évolution actuelle du marché de l'argent et des taux d'intérêt et s'arrête spécialement à l'importante question de la liquidité et aux différents problèmes qu'elle pose pour nos Caisses. En terminant, l'orateur traite encore brièvement les objets qui figurent à l'ordre du jour du prochain congrès suisse à Interlaken et fait des vœux pour l'élection au Conseil d'administration de l'Union de M. Maillard qui a été désigné comme candidat officiel afin que le canton de Vaud soit toujours représenté et bien représenté dans l'Exécutif de notre association nationale.

Cet exposé a valu à l'orateur les applaudissements de l'assemblée ; M. le président saisit cette occasion pour remercier la direction de l'Union pour tout ce qu'elle fait pour guider, instruire et encourager les Caisses, en restant toujours fidèle aux grands principes du fondateur.

Après avoir adressé une pensée aux raiffeisenistes qui ont été touchés par le deuil ou la maladie, M. Maillard proclame le nom de 9 vétérans, membres chevronnés des organes dirigeants de leur Caisse depuis 25 ans :

MM. **Curchod Edmond** (Ollon)
Bezençon Paul (Oulens)
Corboz Emile (Palézieux-Maracon)
Genton Henri (St-Saphorin)
Oney Alois (Le Sépey)
Tille Jean (Le Sénev)
Péclard Maurice (Valevres s. Rances)
Pittet Marc (Villars-le-Terroir)
Pittet Félix (Villars-le-Terroir).

Félicités par le président et applaudis vivement par l'assemblée ces fidèles et dévoués collaborateurs reçoivent le traditionnel portefeuille offert par la Fédération.

Lors de la discussion, M. Henri Blanc

transmet le message de la Chambre vaudoise d'agriculture. Il voit dans les Caisses Raiffeisen le plus beau fleuron de nos organisations agricoles parce qu'aucune de ces dernières n'a su créer à un semblable degré l'alliance, l'harmonie du terrestre et du spirituel dans l'action en vue de l'amélioration des conditions d'existence de la population rurale. L'esprit Raiffeisen est agissant non seulement comme expression d'une doctrine, mais surtout parce qu'il est l'émanation d'aspirations intimes spontanées et sincères. L'orateur entrevoit la création de tels instituts financiers dans toutes les communes qui n'en sont pas encore dotées. M. Blanc commente ensuite divers problèmes de politique agraire, notamment la question des estimations fiscales. La situation de l'agriculture vaudoise est en général saine; grâce à la politique prévoyante pratiquée, le canton de Vaud peut ainsi renoncer à l'institution de la Caisse d'amortissement prévue par la loi fédérale sur le désendettement agricole.

Puis M. le président peut clore après trois heures de débats, cette belle et digne assemblée qui a prouvé une fois de plus la vitalité du mouvement Raiffeisen au pays de Vaud. A l'avenir encore «l'idée continuera à faire son chemin...» S.

Fédération du Valais romand

Le comité de la Fédération avait choisi Saxon comme lieu de réunion de cette année. Saxon fait penser non seulement aux abricots et aux bons produits du vieux pays, mais encore à une importante et prospère Caisse Raiffeisen. Il était donc juste qu'une place d'honneur lui soit attribuée dans la tournée raiffeiseniste à travers le canton.

Le 10 avril 1949, par un clair mais frais matin de printemps, les délégués affluent en nombre imposant. Après avoir assisté à l'office divin prévu, puisque c'était un dimanche, et rendu largement hommage au quart d'heure... vaudois, qui est un peu le nôtre aussi, les délégués mettent leur temps à disposition du président, M. *Adrien Puippe* (Sierre) qui les reçoit dans la halle de gymnastique, décorée aux couleurs fédérales et cantonales. Il souhaite la bienvenue à la nombreuse participation et salue les invités et conférenciers du jour, soit MM. Thomas, préfet du district, abbé Crettol, recteur de Châteauneuf, J. Heuberger, directeur et P. Puippe, reviseur de l'Union suisse.

Après la courte allocution d'introduction, l'appel des Caisses permet de cons-

tater la présence de 268 délégués. C'est la plus importante manifestation non seulement de la Fédération valaisanne mais également de tous les groupements-frères du pays. Toutes les Caisses sont représentées.

M. *René Jacquod* (Bramois), secrétaire du comité, a ensuite la parole pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée, respectivement des cours d'instruction de 1948. Comme d'ordinaire ce procès-verbal est un régal pour les oreilles et l'esprit. M. Jacquod sait rendre attrayant même le compte rendu d'arides cours d'instruction. Son travail est chaleureusement applaudi par l'assistance.

M. *Jos-Marie Clerc* (Monthey) donne connaissance des comptes et des propositions des vérificateurs (MM. Roh, Conthey et Delaloye, Saxon). Bouclant par un solde actif de Fr. 2328.20, ces comptes sont adoptés à l'unanimité. Le président soumet à l'assemblée la proposition du Comité au sujet de la cotisation pour 1949. Elle serait calculée selon l'échelle suivante: cotisation de base, Fr. 10.—, supplément 10 centimes par mille francs de bilan, maximum Fr. 80.—. En revanche, et pour 1949 déjà, la caisse de la Fédération paiera le dîner lors de l'assemblée générale. Bon prince, l'assemblée se rallie sans difficultés aux propositions du Comité.

La parole est donnée alors à M. J. *Heuberger*, directeur de l'Union Raiffeisen suisse. Accueilli par les applaudissements de l'assemblée, il apporte aux délégués le salut cordial de la direction et des organes centraux.

M. Heuberger exprime le plaisir qu'il éprouve de se rencontrer à nouveau avec les raiffeisenistes valaisans, de revoir les pionniers d'heures déjà lointaines, de faire la connaissance de ceux qui assurent déjà la relève. Mais M. Heuberger ne vient pas seulement pour se réjouir. Il sent le pressant besoin de donner aux délégués des directives, marquées du sceau d'une longue expérience et d'une pratique quotidienne des affaires. Il ne suffit pas de récolter l'épargne populaire, de se réjouir de la confiance témoignée. Il faut encore gérer les capitaux confiés avec conscience, en tenant compte de la froide réalité. Le Chef de l'Office de revision de l'Union s'étend particulièrement sur le problème de la liquidité. On ne peut pas la considérer simplement comme un caprice du législateur. Qui pense sainement se rend très vite compte qu'une bonne liquidité est indispensable à un établissement de crédit soucieux de conserver son indépendance. Le maintien de cette liquidité se fera même au prix de restrictions dans l'octroi de nouveaux prêts et crédits. Les Caisses Raiffeisen ne sauraient laisser à la centrale le soin de garantir cette liquidité pour elles. Elles l'assurèrent par leurs propres moyens. M. Heuberger rappelle également que le moyen et petit crédit d'exploitation doit rester le domaine d'activité de prédilection de nos Caisses. Celles-ci ne sont pas des banques qui veulent

conclure des affaires à tout prix. Elles sont des institutions sociales, remplissant un triple but économique, social et éthique.

Après la période de pléthore de capitaux des années de guerre, le marché de l'argent a été caractérisé l'an dernier surtout par une rarefaction des fonds disponibles. Une nouvelle évolution se produit actuellement la liquidité reprenant de l'ampleur. Ceci veut dire que les taux ont tendance à baisser de nouveau plutôt qu'à augmenter. Il faut donc, dans la fixation des conditions d'intérêts, s'inspirer de cet état de fait. Les taux seront également fixés en tenant compte des directives émises lors de la revision et dans le «*Messenger*». La Caisse Raiffeisen ne doit pas offrir des taux créanciers surfaits, cela même dans l'intention d'améliorer sa liquidité compromise momentanément. Les taux trop élevés pratiqués dans le passé par certains établissements de crédit n'étaient que le signe avant-coureur de difficultés. C'est pourquoi ces taux «*avantageux*» conservent aujourd'hui encore un amer arrière-goût. Par souci du bon renom du mouvement tout entier, les Caisses Raiffeisen pratiqueront des taux raisonnables correspondant aux nécessités de leur bilan et à la situation du moment.

M. Heuberger proclame ensuite les résultats de 1948. **Les 63 Caisses du Valais-Romand groupaient au 31 déc. 1948 7079 sociétaires (6938 en 1947). Le nombre des déposants d'épargne, en augmentation de 407, atteint 13,396. La somme des bilans est de 36,6 millions de fr. et les bénéfices réalisés de Fr. 181,000 ont été entièrement ajoutés aux réserves, comme le veulent les statuts. Le mouvement d'affaires (roulement) a été de Fr. 56,7 millions.**

Durant l'exercice écoulé les Caisses du Bas-Valais ont consommé 2,6 millions de francs, soit 1,920,000 pour les nouveaux prêts et crédits et le solde pour le service des déposants. Où se sont-elles procuré cet argent? Fr. 2,06 millions ont été prélevés sur les réserves de disponibilités à l'Union les nouveaux dépôts du public n'ayant procuré que Fr. 380,000 seulement, Fr. 180,000 étant représentés encore par les bénéfices versés aux réserves. Ainsi, une bonne partie des capitaux confiés momentanément à la Caisse centrale a retrouvé le chemin de la bonne terre valaisanne qui les a produits. Avec Fr. 7 millions de disponibilités (déduction faite des crédits accordés par l'Union) les Caisses valaisannes disposent en moyenne d'une bonne liquidité, qui serait toutefois rapidement absorbée si les retraits devaient continuer au rythme de l'an dernier.

M. Heuberger termine son substantiel exposé par un appel à la fidélité constante aux principes et par une obéissance stricte aux directives de l'Union, qui n'est pas un corps étranger, mais l'association des Caisses elles-mêmes sous la devise: pour être forts soyons unis.

M. le directeur Heuberger est longuement applaudi. Bien qu'il n'ait procédé à aucune distribution de lauriers, l'assistance a compris, comme le disait avec franchise un participant, que si l'Union est sévère avec les Caisses c'est pour mieux les défendre.

Il est midi. La séance est interrompue. On se rend alors au cercle de l'Avenir pour le dîner en commun. Le comité de la Fédération, efficacement secondé par les amis de Saxon, avait bien fait les choses. On fait honneur à

un savoureux menu, arrosé d'un fendant marque « Rives du bisse » d'excellente facture, le tout agrémenté par des productions fort goûtées de la Cécilienne sous la direction de M. l'instituteur Vernay.

Au dessert, M. *Louis Delaloye*, conseiller communal et président de la Caisse de Saxon, adresse aux délégués le salut cordial et les félicitations des autorités communales. Il remercie les raiffeisenistes d'avoir bien voulu venir à Saxon. Comme président de la Caisse locale, il connaît l'esprit qui règne dans les Caisses. Celles-ci ne font pas seulement des affaires, elles veulent aider à vivre. M. Delaloye lève son verre à la prospérité du mouvement.

M. *l'abbé Crettol*, recteur de l'école cantonale d'agriculture, un ami de toujours, parle aux délégués de la situation actuelle de l'agriculture.

Sa conférence, tout en profondeur, fut spirituelle et caustique. Nous avons lu et entendu beaucoup de choses sur la défense de l'agriculture. Mais rarement nous avons entendu parler avec autant d'amour de la chose et autant de maîtrise du sujet.

M. l'abbé Crettol démontre par de captivantes descriptions ce que le pays doit à sa classe paysanne, sur tous les plans de la vie nationale. Les causes de la situation actuelle, il les voit tout d'abord dans le libéralisme outrancier où la loi du plus fort (économiquement parlant) est la meilleure, dans la marge trop considérable entre les prix payés aux producteurs et ceux exigés du consommateur, ainsi que dans les intérêts divergents de notre agriculture et le peu de compréhension dont sont animés des cercles de notre population qui ne comprennent rien aux choses de la terre mais en parlent avec une souveraine certitude. M. Crettol termine en chantant la fidélité à la terre, cette bonne terre nourricière qui ne ment jamais et qui à la longue récompense toujours ceux qui se penchent sur elle avec amour.

Nous n'avons résumé ici que bien pâlement ce brillant discours qui a certainement touché l'esprit et le cœur des auditeurs. Les applaudissements vibrants dont il a été l'objet en ont été la confirmation.

Le président reprend alors la liquidation de la dernière partie des affaires administratives. Au nom du comité il remet aux membres des organes dirigeants en fonctions depuis 25 ans, le souvenir traditionnel. Ce sont :

MM. **Théod. Donnet**

Firmin Udressy, de la Caisse de Troistorrents,

Henri Delèze,

Joseph Bex,

de la Caisse de Veyonnaz

Ed. Dorsaz, de la Caisse de Fully,

E. Gay-Balmaz, de la Caisse de Vernayaz.

Puis l'assemblée rend un pieux hommage de reconnaissance aux amis décedés durant l'année, dont M. Jules Desfayes, ancien vétérinaire cantonal.

M. *Adrien Puippe*, en arrive à son rapport présidentiel, bref mais incisif. Il critique la tenue de certaines assemblées générales, le peu d'intérêt envers la Caisse locale de la part de certains sociétaires. Il insiste à son tour sur la nécessité de suivre à la lettre les directives de l'Union et des reviseurs. Il en appelle enfin aux sentiments de loyauté et de conscience des membres dirigeants. La Caisse Raiffeisen, proclame-t-il en terminant, ne connaît ni dons, ni jetons de présence. Elle n'est pas là pour faire la charité, mais pour aider ses membres. A la base de la Caisse Raiffeisen, il y a toujours l'effort personnel, la volonté de vouloir s'aider soi-même.

L'ordre du jour appelle le dernier point. M. *Paul Puippe*, reviseur de l'Union, qui a visité la grande partie des Caisses de la Fédération l'an dernier, tient à entretenir les délégués de questions touchant à la gérance des prêts et crédits.

L'orateur situe tout d'abord la tâche du reviseur du double point de vue légal et statutaire et parle des différentes sortes de prêts accordés par nos Caisses. Il demande instamment lors de la fixation de la valeur vénale des immeubles offerts en hypothèques de faire preuve de prudence, de jugement, de loyauté aussi. En ce qui concerne l'octroi des prêts hypothécaires l'Union et les Caisses avaient cru pouvoir jusqu'ici, afin de faciliter la clientèle, pratiquer le système en usage dans les autres cantons en remettant déjà les fonds aux clients sur la base d'un avis d'instrumentation du titre hypothécaire signé par le notaire. Il faut aujourd'hui malheureusement revenir en arrière. L'organisation du registre foncier en Valais, la procédure de stipulation des actes et surtout — cela doit être spécialement souligné — les grosses difficultés éprouvées à la suite de la négligence d'un notaire et de la carence de l'autorité de surveillance, imposent une réforme du système adopté jusqu'ici. **En conséquence nos Caisses ne remettront dorénavant plus les fonds prêtés que lorsqu'elles auront en mains le titre hypothécaire dûment établi et muni de la confirmation de rang du registre foncier.** D'aucuns considéreront peut-être ce procédé comme quelque peu draconien; ils ne sauront toutefois s'en prendre à nos Caisses auxquelles on peut tout au plus reprocher d'avoir voulu jusqu'ici, en cette occurrence, par trop rendre service à leurs débiteurs. M. Puippe insiste enfin sur l'obligation d'établir aussi les actes de cautionnements souscrits à la Caisse conformément aux prescriptions légales. Celles-ci peuvent paraître tracassières, peu importe. Elles existent et doivent être respectées.

Le reviseur termine en proclamant sa conviction personnelle, qu'il aimerait voir partagée par tous et qui peut se résumer en une phrase : tant que les Caisses suivront l'Union dans la voie droite, choisie délibérément et prescrite par les statuts et principes, elles n'auront rien à craindre de l'adversité.

La discussion n'étant pas utilisée, le président peut clore cette assemblée qu'il a dirigée avec distinction et maîtrise. Il remercie les délégués pour l'excellent esprit dont ils ont fait preuve. Après quatre bonnes heures de débats, les rangs sont encore compacts. Discipline qui fait honneur à nos Raiffeisenistes.

Debout, l'assistance entonne la Prière patriotique. Digne point final d'une très belle assemblée. —pp—

Nouvelles des Caisses affiliées

CONFIGNON (Genève)

Notre Caisse Raiffeisen a tenu son assemblée générale le 13 mars 1949. La séance est ouverte à 15 h. 30 devant une nombreuse assemblée. Après lecture du procès-verbal de la dernière assemblée, le président lit le rapport du Comité de direction qui rappelle que notre Caisse fête cette année le 20^e anniversaire de sa fondation. Il fait ressortir qu'après de modestes débuts, elle a prospéré régulièrement d'année en année soit par le nombre de ses membres, actuellement de 63, soit par le chiffre du bilan. L'exercice 1948 a eu un très fort chiffre d'affaires, soit Fr. 679,769.—, le bénéfice réalisé Fr. 2,162.75, ce qui porte les réserves à Fr. 24,390.—. L'année qui vient de s'écouler a été caractérisée par le grand nombre de prêts accordés et dont le montant s'élève à Fr. 159,000.—, ce qui a employé une bonne partie de nos disponibilités. Le président souhaite que de nouveaux dépôts viennent alimenter la caisse afin que de nouvelles demandes éventuelles de prêts puissent être accordées. Le caissier donne lecture des comptes dont chacun du reste a reçu un extrait. Il profite du 20^e anniversaire pour exposer et souligner la prospérité de notre banque locale depuis sa fondation à ce jour. Il nous lit un tableau comparatif qui nous montre la marche ascendante et régulière de notre Caisse et exprime l'espoir qu'à l'avenir elle soit toujours plus prospère et rende tous les services que l'on attend d'elle. M. le Curé, président du Conseil de surveillance, dans un rapport clair et précis s'attache à démontrer le côté spirituel de notre institution de crédit. Il déclare en outre que tous les prêts accordés sont bien garantis et remercie les membres débiteurs qui s'acquittent toujours régulièrement et sans retard de leurs obligations. Après quelques paroles de gratitude pour ses collègues du Comité et particulièrement pour le président du Comité de direction et notre caissier, il demande à l'assemblée d'approuver les comptes et le bilan. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité. La partie administrative se termine par une discussion intéressante et par la distribution de l'intérêt de la part sociale. On se sépare ensuite non sans avoir trinqué le verre de l'amitié et dégusté de délicieuse collation.

Le secrétaire.

COURRENDLIN (Jura bernois)

Notre Caisse locale tenait samedi soir 5 mars son assemblée générale. Nombreux étaient les membres qui témoignaient par leur présence en cette circonstance l'intérêt qu'ils portent à leur coopérative de crédit.

Comme habituellement, à l'ordre du jour, figuraient les rapports des Conseils et du caissier. Ces exposés furent suivis avec une attention soutenue, car ils relaient des événements récents touchant plus ou

moins directement notre vie journalière; ils contenaient des indications précieuses en rapport avec la situation économique du moment et des commentaires judicieux concernant le marché de l'argent.

La Caisse de crédit mutuel de Courrendlin en est cette année à son 24^e exercice. Bientôt, nous pourrons en fêter son quart de siècle. Durant ces 23 années écoulées, le nombre des membres n'a cessé d'augmenter. Il est aujourd'hui de 138. Le bilan fait aussi de constants progrès. Il atteignait Fr. 662,236.39 au 31 décembre 1948. La fortune de la Société donne et aux coopérateurs et aux clients de notre institution une garantie des plus solides. Les fonds propres (capital et réserves) s'élevaient à Fr. 32,511.15 à la fin du 23^e exercice. Dans le rayon d'activité de la Caisse Raiffeisen de Courrendlin les épargnants sont encore nombreux: ils disposent de 533 carnets à notre institution. Ceci est une constatation réjouissante; c'est la preuve que notre Caisse a acquis la confiance des populations laborieuses de nos différentes communes.

Il était logique que le président du Conseil de surveillance remercie à l'occasion de cette assemblée tous les artisans du succès de notre Caisse Raiffeisen et spécialement son président M. Alphonse Cortat, maire de Rossemaison et son dévoué caissier, M. Charles Faehndrich. M. le Chanoine Bourguard ne manqua pas de dire aussi sa reconnaissance à tous les membres et de leur fidélité et de l'intérêt qu'ils témoignent à la bonne marche de la société.

RENAN (Jura bernois)

Sous la présidence de M. H. Hirschi, président du Comité de direction, les raiffeisenistes de notre commune se sont réunis en assemblée le 19 mars au Café du Guillaume-Tell pour examiner les résultats de ce **premier exercice**. Dans son rapport, le président souligne les succès déjà obtenus en 1948 et adresse un appel à la solidarité qui fait la force. Il appartient ensuite au caissier de commenter les comptes dont nous relevons ici quelques chiffres: Dépôts en épargne et obligations Fr. 54,000.—; dépôts en comptes courants Fr. 227,000.—; prêts consentis aux membres Fr. 36,000.—. Le roulement de ce premier exercice a déjà atteint la somme de Fr. 558,000.—.

C'est avec une réelle satisfaction que l'assemblée apprit que les frais de fondation ont été complètement amortis, qu'un petit amortissement a été fait au compte mobilier et qu'il a encore été possible de verser au fonds de réserves un bénéfice de Fr. 229.10. L'effectif des membres qui était de 21 lors de la fondation au printemps 1948 a passé à 32 à fin 1948 et a déjà augmenté depuis d'une façon notable ce qui prouve bien que notre petite Caisse conquiert de plus en plus la confiance de la population.

Raiffeisenistes de Renan, des Convers et de La Cibourg, votre Caisse est née et a fait ses premiers pas avec beaucoup d'assurance déjà. A vous de travailler toujours plus avec elle si vous voulez la rendre vivante et prospère. A.

LES BRENETS (Neuchâtel)

Dimanche 20 février 1949, par un temps splendide, les membres de la Caisse de crédit mutuel des Brenets se sont réunis en assemblée générale, à 14 h. au Château des Frères, sous la présidence de M. Charles Sauser, président. Le procès-verbal de la précédente assemblée générale est adopté, puis l'appel fait constater une augmentation de 18 membres, auxquels le président souhaite la bienvenue; notre effectif

au 31 décembre est ainsi de 140 membres. Les différents rapports présentés relatent une prospérité toujours plus croissante de notre banque villageoise, dont le roulement atteint cette année plus d'un million, le bilan Fr. 655,000.—. Ces chiffres dispensent de tout commentaire.

Cette année nous avions parmi nous M. Léon Guinand, président du Conseil communal des Brenets et député au Grand Conseil. Il est toujours réconfortant que, lors de l'assemblée de nos groupements, soit Congrès fédéral, Fédérations cantonales ou simplement locales, les membres des autorités fédérales, cantonales ou communales nous fassent l'honneur d'y assister. M. Léon Guinand, en termes élogieux, fit ressortir l'utilité et les services que rend notre petite banque locale à la population et lui souhaite pleine prospérité, aux applaudissements de l'assemblée. Après la partie officielle, vint la partie récréative jusqu'au moment du rappel à la tâche quotidienne des agriculteurs; chacun regagna son foyer toujours plus pénétré du noble idéal raiffeiseniste. P. G.

TRAVERS (Neuchâtel)

Samedi 19 février, les membres de la Caisse Raiffeisen ont tenu leur première assemblée annuelle.

Fondée le 22 mai 1948, la jeune Caisse est arrivée au terme d'un premier exercice qui ne compte que sept mois, mais qui enregistre un beau succès. La confiance du public lui est acquise et elle a déjà pu rendre quelques services. Les différents rapports, présentés par les organes dirigeants, ont montré que les possibilités de travail ne manquaient pas et que la besogne qui avait déjà été accomplie permettait de présager un bel essor de l'œuvre coopérative de crédit mutuel qui vient de s'installer dans notre commune.

A l'origine, l'effectif était de vingt; aujourd'hui il est de trente-trois, accusant une augmentation de treize membres.

Une causerie sur «F.-G. Raiffeisen, le fondateur des Caisses de crédit mutuel», clôtura l'assemblée.

VAL D'ILLIEZ (Valais)

La Caisse Raiffeisen de Val d'Illiez a tenu, le 13 mars, sa 18^e assemblée générale annuelle. Une centaine de membres étaient présents.

Après le discours d'ouverture prononcé par M. Bovard, président du Conseil de surveillance, le secrétaire donne lecture du protocole de l'assemblée de l'année précédente. Le Comité de direction, par la voix de son président, le caissier et le Conseil de surveillance font part de leur activité et de la situation de la Caisse.

Réjouissant résultat de l'exercice, puisque le bénéfice est le plus important enregistré jusqu'à ce jour et les réserves peuvent ainsi être considérablement augmentées. La somme de bilan se monte à Fr. 1,801,039.27.

Les membres attendaient avec impatience une conférence de M. Cappi, vétérinaire cantonal, sur les maladies du bétail et plus particulièrement sur la tuberculose bovine.

Pendant plus d'une heure, l'orateur intéressa l'auditoire par un exposé plein de faits et d'arguments justifiant la nécessité de lutter énergiquement contre cette maladie si dangereuse, non seulement pour le bétail, mais aussi pour les gens puisque le lait d'une vache tuberculeuse peut donner la tuberculose aux enfants et aux jeunes gens.

Un excellent travail s'accomplit en Valais dans le domaine de la lutte contre cette terrible maladie. Il importe que tous les paysans comprennent l'urgence et la né-

cessité qu'il y a de favoriser cette lutte afin d'éviter à notre cheptel bovin et à notre agriculture, un véritable désastre. X.

BEX (Vaud)

Une centaine d'auditeurs étaient réunis le 16 mars pour la douzième assemblée générale de la Caisse de Bex; parmi eux une quarantaine venus spécialement pour entendre un brillant exposé de M. Dr F. Regamey sur le remaniement parcellaire, question de toute actualité dans notre commune.

Pour 1948 le mouvement général représenté Fr. 701,917.12 en 1900 opérations; il est quelque peu plus faible que l'an passé. Au bilan, Fr. 403,374.95, soit environ 7,000 francs de plus qu'en 1947.

Le fonds de réserve atteint Fr. 10,172.82.

Avec ses 150 membres l'état de notre Caisse semble actuellement stationnaire, mais, puisqu'elle continue d'avoir la confiance de ses membres et de ses déposants, nul doute qu'elle ne puisse rendre encore tous les services qu'on attend d'elle.

Une proposition avait été formulée l'an passé d'étendre le rayon d'activité au Cercle. Les arguments de la Direction centrale ont été péremptoirs pour conserver définitivement et uniquement, la commune dans le rayon d'activité, selon la base Raiffeiseniste. Nous voulons espérer que les deux autres communes du Cercle, soit Gryon et Lavey, ne tarderont pas à se mettre au bénéfice d'une Caisse Raiffeisen qui leur rendra certainement de grands services.

Pas de changements dans nos Conseils; la direction reste dans les mains très autorisées de notre dévoué président L. Paquier. AR.

CORSIER (Vaud)

La Caisse a tenu son assemblée générale le 17 mars à la Grande Salle de Corsier, sous la présidence de M. Fritz Maillard. Cette rencontre annuelle a revêtu une solennité particulière, puisqu'elle marquait le 35^e anniversaire de la fondation de la Caisse. Quatre membres fondateurs exercent encore leurs fonctions au Comité: M. Edouard Brunnet, caissier; M. Jules Volet, président du Comité de surveillance; MM. Gustave Volet et Paul Brunnet, membres du Comité de direction. Ce dernier ayant fait parvenir sa démission pour raison d'âge et de santé, est remplacé au Comité de direction par M. Aloïs Delapraz, viticulteur à Corseaux. Avec ses 211 membres, la Caisse continue à rendre service à la population rurale et semi-urbaine des villages de Corsier, Corseaux et Jongny. L'année 1948 a été influencée par les conditions instables du vignoble et de l'agriculture, mais n'en laisse pas moins un bénéfice de Fr. 5,686.75, portant les réserves à Fr. 108,788.67. La somme du bilan est de Fr. 1,840,764.—. Dans son rapport M. Fritz Maillard insista sur les principes de solidarité qui sont à la base des Caisses de Crédit mutuel, et qui doivent engager les membres à lui confier leurs disponibilités, pour lui permettre d'étendre ses services. Les conditions présentes ne sont guère propices à l'épargne, mais M. Maillard rappelle que les modestes prestations de l'A.V.S. doivent engager le citoyen prévoyant à constituer une réserve pour les mauvais jours. Le roulement, qui a été de Fr. 4.5 millions montre bien l'importance du travail du caissier, M. Edouard Brunnet, dont le rapport présente également des suggestions intéressantes. Après l'exposé de M. Jules Volet, président du Comité de surveillance, des pièces d'étain dédiées ont été remises aux membres fondateurs en fonctions au Comité, avec des félicitations méritées pour la fidèle collabo-

ration qu'ils ont apportée à la Caisse pendant 35 ans. Puis un fameux Corsier 1947 circule et délie les langues, tandis que le président rappelle la captivante biographie du fondateur Raiffeisen, et des pionniers suisses, le Curé Traber et le Pasteur Ro-chat. Ce fut une rencontre très cordiale, où bien des nouveaux membres ont pris conscience de tout ce que peut apporter dans la communauté villageoise une Caisse de crédit où chacun applique intégralement les principes de mutualité et de prévoyance dans un esprit de confiance réciproque.

A. P.

MEZIERES (Vaud)

L'assemblée générale de notre Caisse a eu lieu le 14 mars dans la grande salle de Mézières. C'est par un vigoureux pas redoublé par une fanfare de 12 exécutants, tous membres de la Caisse, que débute l'assemblée. Après ce joyeux prélude, M. Constant Jordan, président, ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue à la nombreuse assistance qui compte 200 participants. Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour, il donne la parole à M. Gloor, secrétaire, pour la lecture du procès-verbal qui est adopté sans discussion.

M. le président fait un exposé sur la marche de la Caisse pendant le dernier exercice; il mentionne les difficultés de l'agriculture par suite du sombre été de 1948, du manque de main-d'œuvre agricole, du coût de la construction et recommande aux membres de la Caisse de travailler au développement de notre institution pour le bien de notre agriculture.

M. Albert Cavin, caissier, présente les comptes: le chiffre d'affaires se monte à Fr. 2,8 millions, la somme du bilan à Fr. 1,278,519.—, le bénéfice est de Fr. 9,023.25 et le fonds de réserves atteint Fr. 70,098.95. Ces beaux résultats démontrent le gros travail du caissier et la bonne gestion avec la collaboration précieuse et désintéressée des Conseils de la Caisse.

M. Jules Rod, syndic, président du Conseil de surveillance, donne lecture de son rapport; il constate avec plaisir les bonnes relations entre les deux conseils. Tous ces rapports sont admis avec de chaleureux remerciements. Les taux proposés pour 1949 par la Direction sont ratifiés par l'assemblée. Une joyeuse surprise était réservée aux membres fondateurs, c'était la remise à sept d'entre eux d'un charmant gobelet dédié. M. Duperrex, vice-président, appelle les lauréats qui sont chaleureusement acclamés. M. le président, octogénaire, qui a mené avec une grande compétence et avec brio cette grande assemblée déclare ensuite close la partie officielle. Puis sous la direction de M. Duperrex ruraliste, nommé major de table, a lieu une partie familière au cours de laquelle est servie une substantielle collation de salées, arrosée d'un excellent Grandvaux. De nombreuses productions eurent lieu; notre as patoisant M. Chappuis, garde de triage, M. Estoppey et d'autres se firent applaudir. M. le Dr Guisan, député, exprima sa satisfaction que les fonds pupillaires puissent être placés dans les Caisses de crédit. M. le pasteur Crisinel souligne l'utilité des Caisses Raiffeisen du point de vue chrétien et social et rend hommage aux personnes dévouées des comités; il recommande l'épargne et présente les meilleurs vœux pour l'avenir de notre Caisse. M. Alfred Jordan, doyen des membres fondateurs remercie sincèrement les comités de l'aimable attention qu'ils ont eue en les honorant de ce beau souvenir. Notre brave fanfare s'est surpassée par ses nombreuses productions, les pistons Golay et Duvoisin ont été soumis à une rude épreuve.

En remerciant encore les dirigeants de la Caisse et en particulier notre vénéré prési-

dent et M. Cavin, caissier, pour leur grand dévouement et leur grande urbanité. La soirée prit fin aux accents de la « Prière patriotique ».

«Un fondateur».

LE SEPEY (Vaud)

Notre Caisse de crédit mutuel a tenu son assemblée générale le 20 mars écoulé, au Sépey; 47 membres sur 231 qu'elle compte ont répondu à l'appel.

Notre distingué président du Conseil de direction Alois Oguey, fait le tour d'horizon de notre institution pendant l'exercice écoulé. Il donne ensuite connaissance des vœux reçus de l'Union suisse à l'occasion de sa vingt-cinquième année d'existence.

M. Paul Morier, notre dévoué caissier, donne lecture des comptes qui accusent un mouvement général de Fr. 2,9 millions. Le bilan se monte à Fr. 1,779,311.62, en augmentation d'environ 100,000 fr. sur l'exercice précédent, laissant un bénéfice de Fr. 11,489.30 totalisant ainsi nos réserves à Fr. 85,513.42. Ces chiffres prouvent bien le mouvement toujours ascendant de notre banque locale.

M. Jules Marteray, président du Conseil de surveillance dit, par un rapport très fouillé, toute sa reconnaissance au Conseil de direction, au caissier et en conclut par ce mot d'ordre: l'argent de la commune à la commune.

Sur les vœux de l'assemblée et selon une expression du jour, puisse cet argent tourner toujours plus en rond.

A. V.

BONCOURT (Jura bernois)

Le 23 février 1949 s'est tenue la 2e assemblée générale ordinaire de notre Caisse Raiffeisen.

Bien avant 20 heures, un grand nombre de personnes, membres ou sympathisants, se trouvaient réunies dans la salle communale.

Les divers tractanda inscrits à l'ordre du jour furent suivis avec le plus vif intérêt. Le résultat de l'exercice 1948 a dépassé les prévisions les plus optimistes.

Le mouvement général est de plus de 8 millions en 894 opérations. N'oublions pas que notre Caisse a été fondée en juin 1947 seulement. Le bilan se monte à Fr. 488,000.—. Quant au compte «Epargne», il a atteint la montant de Fr. 413,000; en 1947, il était de Fr. 137,000.—. Cette forte augmentation est due au fait que le nombre des petits épargnants s'est passablement accru et que l'on compte actuellement 181 livrets d'épargne. Ceci démontre bien que l'esprit de l'épargne est heureusement encore vivant dans notre village, alors qu'il est en déclin en Suisse.

Notre établissement bancaire a rendu, par contre, des services appréciables aux différentes classes de notre population. C'est ainsi que les prêts à termes, les prêts hypothécaires et les comptes courants ont subi, en cours d'exercice, une augmentation de Fr. 130,000.— environ.

Ce bref aperçu nous convainc que notre Caisse répond vraiment à une nécessité dans notre village. Les causes essentielles de sa bonne marche sont la sage administration des organes dirigeants, d'une part, et la confiance des membres, d'autre part.

Nous souhaitons que tous ceux qui ne se sont pas encore adressés à notre caisse nous en fassent l'honneur sans tarder. Ils répondront ainsi au principe raiffeiseniste: «L'argent du village au village».

La personnalité est l'être dont la vie toute entière est organisée consciencieusement selon un principe qui lui donne son unité et respecte son originalité.

Laure Dupraz.

✦ Joseph Liner

ancien président de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Nombreux sont certainement encore les Raiffeisenistes romands qui ont connu Joseph Liner et qui voient encore à la tribune présidentielle de nos congrès d'avant 1940 sa belle tête aux cheveux blancs, vivante effigie de Raiffeisen. Tous apprendront sans doute avec chagrin sa mort, survenue le 13 avril à l'âge de 79 ans.

Joseph Liner naquit à Andwil (St-Gall) où il fréquenta les écoles primaires. Après des études au Gymnase de Schwytz, il créa et dirigea dans son village une entreprise qui connut la prospérité grâce à ses brillantes qualités commerciales. Attiré tout jeune déjà par la vie publique, par goût et par besoin de servir, Joseph Liner revêtit nombre de charges officielles; il fut notamment président de commune, député au Grand Conseil st-gallois pendant de longues années et il déploya dans ces différentes fonctions une débordante activité.

D'esprit toujours ouvert aux idées progressistes et ardent lutteur, Joseph Liner fut un des premiers apôtres du curé Traber et un ardent pionnier du mouvement Raiffeisen à ses débuts. Trois années après la naissance de la première Caisse Raiffeisen en Suisse, il dotait déjà son village d'une semblable institution qu'il présida de manière compétente et désintéressée jusqu'en 1924.

Joseph Liner milita aussi activement en faveur de la cause tant sur le plan cantonal que fédéral. Il fut l'un des initiateurs de la Fédération des Caisses Raiffeisen st-galloises, dont il assuma avec distinction la présidence de 1912 à 1944 soit pendant 32 ans. Il porta également d'emblée un vif intérêt aux affaires de l'Union suisse dont il saisit de suite l'importance pour la sécurité et l'avenir du mouvement. Il participa régulièrement à ses congrès et, en 1912, lorsque l'Union traversa une certaine crise de croissance qui devait provoquer la démission du curé Traber de la direction de l'Union, l'assemblée des délégués l'appela au Comité de direction et en même temps à la présidence. Insigne honneur mais tâche écrasante et lourde de responsabilités. Grâce à son talent de médiateur et à son intrépidité Liner sut rétablir l'entente et maintenir la confiance au sein du mouvement en donnant à ce dernier un nouvel élan. En collaboration avec M. l'inspecteur Stadelmann, notre actuel directeur, il fut l'un

des artisans de l'organisation de l'Union dans sa forme actuelle ; il libéra la Caisse centrale de la tutelle des banques et forgea l'association nationale autonome, forte et prospère, que nous avons le bonheur de posséder aujourd'hui.

Le « président Liner », comme on l'appelaït communément, resta à la tête de l'Union jusqu'en 1940 où, vu la guerre, il sentit le besoin de remettre le sceptre de la présidence à des forces plus jeunes. Durant 28 ans, il a été ainsi pour notre association un pilote sûr et avisé. Il dirigea en particulier les assemblées de délégués avec objectivité, une grande autorité et beaucoup d'habileté. Sa noblesse de caractère, sa modestie et sa constante amabilité rendaient aussi agréable que féconde sa collaboration au sein des organes directeurs de l'Union. Un de ses grands mérites est d'avoir toujours porté bien haut le flambeau allumé par le pionnier Traber et d'avoir toujours été un gardien vigilant de la doctrine de Raiffeisen dans sa conception la plus pure et la plus noble.

Les obsèques de Joseph Liner eurent lieu à Andwil le 16 avril et une foule considérable rendit les derniers honneurs à cet excellent citoyen. L'Union Raiffeisen suisse était représentée par une délégation et son président, M. le conseiller national Eugster, déposa sur la tombe une couronne drapée aux couleurs fédérales en adressant un suprême adieu et un touchant hommage au défunt.

La communauté raiffeiseniste tout entière gardera à la mémoire du président Liner un reconnaissant et durable souvenir.

Extrait des délibérations

de la séance du Conseil d'administration de l'Union du 24 mars 1949

1. Les conditions d'admission étant toutes dûment remplies, les Caisses suivantes, récemment constituées, sont définitivement admises dans l'Union:
Provence (Vaud)
Môtiers (Neuchâtel)
Blonay (Vaud)
Morschach (Schwytz)
Walchwil (Zoug)
Tesserete (Tessin)
Le nombre des fondations de cette année est ainsi déjà de 8 et l'Union compte à ce jour 887 *Caisses affiliées*.
2. Statuant sur les affaires où il est appelé à se prononcer spécialement, le Conseil d'administration donne son approbation à 5 *crédits à des Caisses*

affiliées portant sur un montant global de Fr. 340,000.—.

3. Le *bilan mensuel au 28 février 1949*, présenté et commenté par la Direction de la Caisse centrale, ascende à Fr. 186,2 millions (185,1 millions au 31 décembre 1948). Au cours des deux premiers mois de cette année le montant total des crédits utilisés par les Caisses affiliées a diminué de 5,5 millions et a été ramené ainsi à Fr. 21,0 millions alors que d'autre part les avoirs des Caisses affiliées en comptes à vue et à terme ont augmenté de 3 millions pour atteindre Fr. 150,3 millions. Les dépôts de la clientèle privée à la Caisse centrale, en caisse d'épargne ou contre obligations, ont également progressé.
4. La grosse partie des Caisses affiliées ayant remis leurs comptes annuels à l'Union dans le délai statutaire échéant le 1er mars il a été possible comme de coutume de dresser promptement le *tableau statistique général*. La Direction de l'Office de revision proclame et commente les résultats enregistrés. Au 31 décembre écoulé l'Union comptait 880 Caisses affiliées (augmentation 25) avec 90,000 sociétaires environ (augmentation 3000). La somme globale des bilans est de Fr. 872 millions ce qui représente une augmentation pour l'exercice de près de 40 millions. Le bénéfice net de 3,27 millions (3,0 millions l'année précédente) a porté les réserves à 35 millions de fr. La statistique indique que les bilans sont en progression dans tous les cantons.
- Le Conseil d'administration se plaît à constater la marche toujours ascendante et le nouvel affermissement de la situation interne du mouvement raiffeisen suisse, cela en dépit des oppositions occultes dont il est l'objet de la part de certains milieux financiers.
5. Le congrès de l'Union aura lieu les 15-16 mai prochain à Interlaken. Le Conseil prend acte des premières dispositions d'organisation qui ont été déjà prises et arrête l'ordre du jour de l'assemblée générale.
6. Le Conseil prend acte qu'ensuite de l'adoption des nouveaux statuts normaux les Caisses affiliées qui pratiquaient encore le commerce de marchandises y ont déjà presque toutes soit renoncé, soit remis cette branche d'activité à une autre coopérative indépendante.
7. La conjoncture financière générale fait l'objet d'une étude et d'une discussion.

Les Caisses Raiffeisen bénéficient certainement aussi de la détente qui est intervenue sur le marché de l'argent; toutefois toutes n'en profitent pas dans la même mesure, le degré de liquidité variant fortement d'une contrée à l'autre. Une attention particulière sera toujours vouée au maintien d'une forte capacité de paiement.

Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

CONVOCATION

à la

7^{me} assemblée générale ordinaire
Dimanche 15 mai 1949, à 17 heures,
à la Salle du Théâtre du Kursaal
à INTERLAKEN

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture par le président de l'Administration
 2. Election des scrutateurs
 3. Présentation des comptes et bilan au 31 décembre 1948 et rapport sur l'activité de la société
 4. Rapport de l'organe de contrôle
 5. Résolution concernant l'approbation des comptes et du bilan
 6. Divers
- St-Gall, le 11 avril 1949.

L'Administration.

Note de la Rédaction

Ce numéro est composé de 12 pages.

L'abondance des matières nous a obligé à renvoyer au prochain numéro le compte rendu de quelques manifestations jubilaires. Nous nous en excusons auprès de nos correspondants.

Le prochain numéro, qui contiendra une relation complète du Congrès, paraîtra au milieu de juin comme numéro-double de juin et juillet.

Un mot de Saint François de Sales.

Un bon viveur très dépensier se trouva dépourvu d'argent, une fois de plus. Il alla trouver François de Sales et le pria de bien vouloir lui prêter vingt écus. Le saint homme, sachant qu'il perdrait la somme en la prêtant, lui dit :

— Voici dix écus. Je vous les donne. Vous y gagnez... et moi aussi !

Rédaction :

HENRI SEREX, secrétaire-adjoint de
l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

La Pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

Convocazione dell'assemblea dei delegati

Interlaken, 16 maggio 1949

Gli statuti dell'Unione Svizzera delle Casse rurali, prevedono che il congresso annuale, imponente manifestazione dell'esercito raiffeisenista elvetico, abbia luogo alternativamente nelle differenti regioni del nostro paese.

L'anno scorso, ebbe Lucerna il piacere di ospitare le «assisi» del nostro movimento.

Interlaken ha reclamato quest'anno il suo diritto. Questa bella città offrirà ai delegati il suo magnifico panorama, il profumo dei suoi prati in fiore, la canzone del fiume e delle onde dei suoi laghi.

I laghi di Thun e di Brienz, le fantastiche montagne circostanti (Eiger, Mönch, Jungfrau, ecc.) sapranno infondere nel cuore di tutti i partecipanti la quintessenza del nostro paese, la bellezza del nostro piccolo mondo, il valore della nostra libertà; il congresso illustrerà i frutti dell'unione e della collaborazione!

* * *

L'ordine del giorno prevede l'apertura della 46ma assemblea generale ordinaria dei delegati alle ore 8.30 di lunedì 16 maggio 1949.

Dopo le abituali presentazioni dei differenti rapporti annuali sull'attività svolta dalle Casse rurali e dalla Cassa Centrale, sarà aperta la discussione sui conti annuali 1948.

Quale speciale trattanda figura quest'anno la revisione dell'articolo 11 degli statuti dell'Unione centrale, disposizione che stabilisce il diritto di partecipazione delle Casse alle assemblee annuali.

Se la modificazione proposta dagli organi dirigenti verrà accettata, la rappresentanza sarà, in avvenire, regolata in proporzione al numero dei membri della Cassa e non più, come per il passato in relazione al capitale sociale.

Con simile regolamentazione si realizzerrebbe, alle prossime assemblee, una partecipazione numericamente minore, epperò non meno efficiente, in considerazione dell'enorme sviluppo del movimento raiffeisenista segnalato in campo nazionale.

Diventerà allora possibile tenere la nostra annuale riunione anche in altre località, senza più essere costretti a limitare — come attualmente — l'organizzazione del congresso solo a tre o quattro centri maggiori, offrendo le possibilità di degnamente ospitare i partecipanti.

Per noi ticinesi, in modo particolare, simile decisione faciliterebbe la soluzione del problema, da lungo tempo allo studio, della tenuta del congresso annuale anche sotto il bel cielo ticinese.

L'allocuzione del signor Schumy, presidente della federazione delle cooperative agricole austriache, costituirà il saluto di un altro movimento cooperativistico che osserva con simpatia l'evoluzione ed i successi delle Casse rurali Svizzere, sistema Raiffeisen.

* * *

La parte gaia, familiare, avrà inizio domenica sera alle ore 20.00 al Kursaal di Interlaken, con la serata di ricevimento. Diverse società locali collaboreranno a completare quella simpatica atmosfera di allegria e di festa, da sollevare gli animi e presentare nel contento qualche bella pagina di soddisfazione materiale.

La gita in battello sul lago di Brienz, che avrà luogo nel pomeriggio di lunedì, dopo l'assemblea dei delegati, costituirà il «bouquet finale» della nostra manifestazione 1949.

Arrivederci dunque ad Interlaken!

Lo spirito Raiffeisenista, presupposto del successo della cooperativa rurale di credito

(sig. J. Egger, vice-direttore dell'Unione Centrale.)

(continuazione)

La responsabilità illimitata dei soci esige pure una circoscrizione limitata. I soci sono responsabili solidalmente ed illimitatamente degli impegni della società. Questa forma di responsabilità è l'espressione tangibile dell'idea del mutuo aiuto. Il forte aiuta il più debole; mediante la sua collaborazione egli mette la propria capacità finanziaria al servizio dei suoi compaesani; come socio egli rafforza le basi materiali della

Cassa, contribuisce ad aumentare la fiducia, che attira i depositi, permettendo la concessione di prestiti e crediti.

La Cassa Raiffeisen costituisce così la realizzazione del nostro bel motto:

«Uno per tutti, tutti per uno!»

Il principio della responsabilità personale non ha forse particolare e maggior valore nei tempi travagliati che attraversiamo? Le opere sociali, basate sulla collaborazione non rivestono forse

attualmente, un'attività ed un'importanza speciale? E' appunto in queste opere di azione personale e di mutuo aiuto che l'ideale di Raiffeisen spiega la potente forza dei sani suoi fondamenti.

Là ove i principi raiffeisenisti sono rispettati, la responsabilità solidale illimitata e l'obbligo dei versamenti supplementari non costituiscono alcun rischio — come l'affermano taluni circoli ostili al nostro movimento — ma rappresentano al contrario, un elemento di sicurezza sociale, la migliore forma giuridica moderna. (continua.)

L'attività di fondazione

L'esercizio 1949 ha avuto un inizio favorevole per il nostro movimento nazionale!

Alle fine del primo trimestre contavamo ben 7 nuove fondazioni, le quali ebbero luogo nei seguenti comuni:

Prada (Grigioni)
Provence (Vaud)
Môtiers (Neuchâtel)
Blonay (Vaud)
Morschach (Svitto)
Walchwil (Zugo)
Tesserete (Ticino)

* * *

Morbio Inferiore. — Il 3 aprile u.s. nella sala del Consiglio Comunale, i soci della Cassa rurale hanno presenziato, in grande numero, all'annuale assemblea ordinaria, presieduta dal prof. Dino Moresino, ed hanno avuto modo di esprimere ripetutamente il loro compiacimento per i risultati raggiunti dal locale istituto di credito e di risparmio.

Il bilancio che chiude con Fr. 271,838.56 documenta, con l'eloquenza delle cifre, la salda posizione della Cassa e presenta un aumento di Fr. 110,653.96 nei confronti del precedente esercizio.

Il movimento generale fu di Fr. 501,575.03. La voce «cassa di risparmio» che figura in bilancio con ben Fr. 150,802.70 ha registrato un aumento di oltre 31,000.— Fr.; anche il capitolo «obbligazioni» si è assicurato nuovi depositi per ben 65,000.— Fr.

Parlando dell'annata in esame, la relazione del comitato di direzione, dopo aver illustrato le diverse voci del bilancio e portato dati di raffronto che provano l'affermazione già raggiunta e la situazione salda della giovane Cassa rurale locale, osserva che in seguito al continuo maggior sviluppo e per comodità della popolazione, sono in corso le pratiche per aprire ed arredare un nuovo ufficio, dove la Cassa potrà sistemarsi con un'organizzazione atta a soddisfare ogni esigenza della clientela.

Manifesta il suo compiacimento nel constatare come le Autorità Federali e Cantionali considerino l'importanza dell'agricoltura e dell'artigianato, vero vivaio delle forze produttive sane del nostro paese ed espone il voto che gli aiuti ad essi destinati abbiano a dare ottimi risultati; si augura che i benefici conseguiti vengano convogliati attraverso la Cassa rurale che, per forza propria, ha dimostrato di sapere assolvere con capacità, competenza ed adesione di programma tale compito.

L'approvazione dei rendiconti relativi al terzo esercizio è stata unanime.

Dopo la distribuzione del dividendo sulle quote sociali ai soci, l'assemblea venne dichiarata chiusa. ***

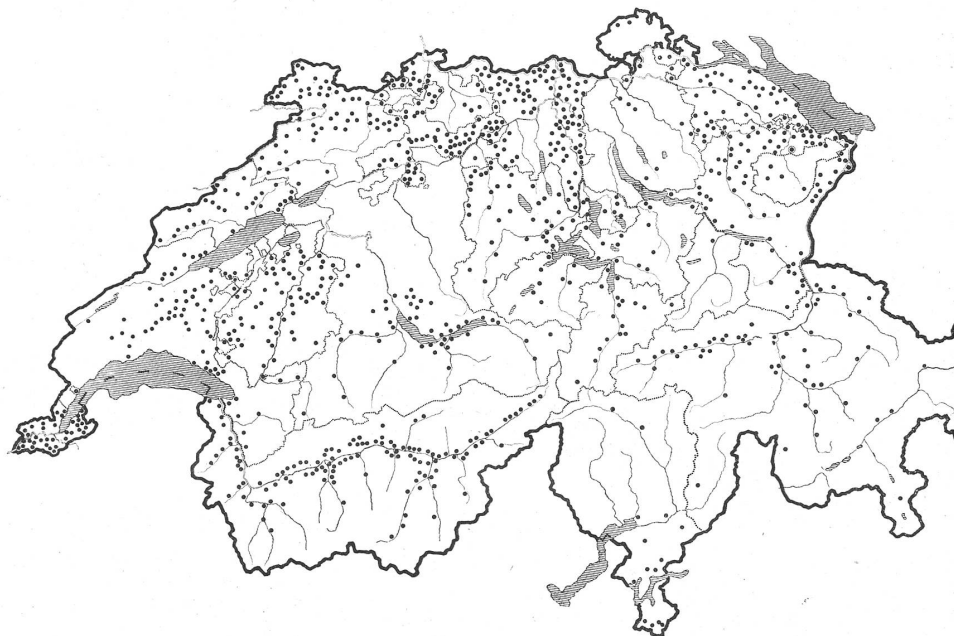
La Suisse raiffeiseniste à fin 1948

880 CAISSES RAIFFEISEN

(Classement par cantons)

dont

- 297 en Suisse romande
- 537 en Suisse alémanique
- 16 en Suisse italienne
- 30 en Suisse romanche



Etat fin 1948

Classement par Canton	Nombre de Caisse	Nombre de Sociétaires	Dépôts d'épargne Fr.	Dépôts d'épargne Fr.	Réserves Fr.	Sommes du bilan Fr.
Argovie	91	10,523	48,119	71,288,874	4,386,598	106,093,848
Appenzell Rh. ext.	3	419	1,177	1,950,122	72,300	2,754,650
Appenzell Rh. int.	2	180	917	1,450,127	44,545	1,690,134
Bâle campagne	13	2,356	7,971	9,973,043	857,022	17,244,289
Berne	106	8,567	29,808	45,245,061	1,572,089	59,231,988
Fribourg	63	6,050	27,374	38,186,604	2,647,984	58,989,151
Genève	36	1,740	4,119	6,165,708	424,527	13,632,717
Glaris	1	88	471	840,351	25,918	906,705
Grisons	58	3,777	10,967	12,353,720	697,704	25,822,151
Lucerne	36	3,694	19,807	23,080,592	1,324,804	34,558,847
Neuchâtel	27	1,774	5,786	7,698,413	225,286	11,846,468
Nidwald	4	414	3,335	3,992,861	186,971	4,856,809
Obwald	4	372	1,357	2,537,337	76,831	3,334,861
St-Gall	77	13,525	71,850	113,888,764	8,792,533	191,803,536
Schaffhouse	3	352	1,629	2,313,230	123,298	4,216,001
Schwytz	13	2,004	10,411	11,679,170	626,105	16,710,262
Soleure	67	8,238	40,596	64,055,862	3,885,649	88,625,972
Tessin	14	596	823	1,446,020	37,109	2,483,923
Thurgovie	43	5,646	23,728	43,288,970	3,947,243	94,919,511
Uri	17	1,177	4,576	5,599,337	201,375	7,402,708
Valais	120	11,802	26,021	34,845,210	2,382,541	66,472,808
Vaud	65	5,214	16,278	27,359,592	2,143,158	44,895,962
Zoug	8	616	2,903	4,476,879	123,112	5,920,215
Zurich	9	614	2,465	3,092,992	251,440	7,439,182
1948	880	89,738	362,488	536,808,839	35,056,142	871,852,698
1947	855	86,820	347,091	506,743,901	31,776,169	832,055,724
Augmentation en 1948	25	2,918	15,397	30,064,938	3,279,973	39,796,974